ETAT DE LA LOUISIANE vs. FORTIER

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
Nouvelle-Orléans, 27 octobre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Sur la vente qui pourra être faite par le Collecteur de Taxes d'Etat, du district susdit, pour le montant de la taxe d'Etat, intérêts et frais dus par le susdit débiteur, pour l'année 1877, montant à $1 50 ; pour le montant de la taxe d'Etat, intérêts et frais dus par le susdit débiteur, pour l'année 1878, montant à $1 50 ; pour le montant de la taxe d'Etat, intérêts et frais dus par le susdit débiteur, pour l'année 1879, montant à $1 50 ; pour le montant de la taxe d'Etat, intérêts et frais dus par le susdit débiteur, pour l'année